#### SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

#### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024

#### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### **SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2024**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 17 Mars 2023 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 31 Mars 2024, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 195.611.880 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 31 Mars 2024 de 2.877.595 dinars.

#### Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

#### Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

#### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2024 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## Paragraphes d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs

assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que :

- La société n'a pas respecté le ratio de composition des actifs en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité. En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 24,23% de l'actif total tandis que le Ratios d'investissements en valeurs mobilières est de 75,77% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80% ;
- La société n'a pas respecté le ratio émetteur en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet, les placements en obligations et certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 10,63 % de l'actif;
- La société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 5 % de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM. En effet, les actions SICAV L'EPARGNANT et les actions INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV représentent 6,35% de l'actif net de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE.

Tunis, le 24 Avril 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Samir Labidi

#### **BILAN** Au 31 Mars 2024 (Unité : TND) Note 31/03/2024 31/03/2023 31/12/2023 **ACTIF** AC 1 - Portefeuille - titres 4-1 118 412 442 120 089 548 119 421 852 a - Actions et Valeurs assimilées 4-1-1 12 403 418 8 992 547 7 219 814 b - Obligations 4-1-2 87 154 625 92 516 948 92 721 119 c – BTA 4-1-3 18 854 399 18 580 053 19 480 919 AC 2 - Placements monétaires 4-2 77 188 048 68 696 321 63 547 951 et disponibilités a - Placement monétaires 4-2-1 29 796 013 20 079 877 14 074 926 b - Disponibilités 4-2-2 47 392 035 48 616 444 49 473 025 AC 3 - Créances d'exploitation 4-3 11 390 8 851 10 868 **TOTAL ACTIF** 195 611 880 188 794 720 182 980 671 **PASSIF** PA 1- Opérateurs créditeurs 4-4-1 244 363 212 775 278 347 PA 2 - Autres créditeurs divers 4-4-2 62 195 47 850 49 492 TOTAL PASSIF 4-4 306 558 260 625 327 839 **ACTIF NET** CP 1 -Capital 4-5 180 778 189 175 694 647 171 581 154 CP 2 - Sommes distribuables 4-6 14 527 133 12 839 448 11 071 678 a - Sommes distribuable des 11 649 538 10 124 625 exercices antérieurs b - Résultat distribuable de la 2 843 861 2 611 265 11 955 082 période c - Régul résultat distribuables 33 734 103 558 (883 404) de la période **ACTIF NET** 195 305 322 188 534 095 182 652 832 TOTAL PASSIF ET ACTIF NET 195 611 880 188 794 720 182 980 671

## **ETAT DE RESULTAT**

## Période allant du 01er Janvier au 31 Mars 2024

(Unité : TND)

		Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	5-1	1 827 599	1 962 864	8 094 012
a - Dividendes		-	-	461 982
b - Revenus des obligations		1 569 269	1 702 599	6 591 107
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		258 330	260 265	1 040 923
PR 2 - Revenus des placements monétaires	5-2	1 395 127	990 699	5 337 132
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 222 726	2 953 563	13 431 144
CH 1 - Charges de gestion des placements	5-3	(309 462)	(288 409)	(1 240 563)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 913 264	2 665 154	12 190 581
CH 2 - Autres charges	5-4	(69 403)	(53 889)	(235 499)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 843 861	2 611 265	11 955 082
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation	5-5	33 734	103 558	(883 404)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 877 595	2 714 823	11 071 678
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(33 734)	(103 558)	883 404
* Variation des +/- values potentielles sur titres		251 771	152 444	443 749
* +/- values réalisées sur cession des titres		(2 179)	(7 355)	(55 693)
* Frais de négociation de titres		(10 906)	(18 285)	(29 490)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 082 547	2 738 069	12 313 648

## **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

## Période allant du 01er Janvier au 31 Mars 2024 (Unité : TND)

	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation	3 082 547	2 738 069	12 313 648
a - Résultat d'exploitation	2 843 861	2 611 265	11 955 082
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	251 771	152 444	443 749
c - +/- values réalisées sur cession de titres	(2 179)	(7 355)	(55 693)
d - Frais de négociation de titres	(10 906)	(18 285)	(29 490)
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-	
AN 3 -Transaction sur le capital			
a - Souscriptions	36 157 012	56 444 591	153 250 328
* Capital	33 744 190	53 033 845	145 919 735
* Régularisation des sommes non distrib.	18 209	12 023	3 506 698
* Régularisations des sommes distrib.	2 394 613	3 398 723	3 823 895
b - Rachats	(26 587 069)	(34 610 692)	(146 873 270
* Capital	(24 788 911)	(32 492 991)	(139 836 349)
* Régularisation des sommes non distrib.	(15 138)	(7 116)	(2 329 622
* Régularisations des sommes distrib.	(1 783 020)	(2 110 585)	(4 707 299
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 652 490	24 571 969	18 690 706
AN 4 - Actif Net			
a - En début de période	182 652 832	163 962 126	163 962 126
b - En fin de période	195 305 322	188 534 095	182 652 832
AN 5 - Nombre d'actions			
a - En début de période	1 254 067	1 200 708	1 200 708
b - En fin de période	1 319 520	1 359 805	1 254 067
Valeur liquidative début de période (en dinar)	145,648	136,555	136,555
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	148,012	138,648	145,648
Taux de rendement	1,62%	1,53%	6,66%

#### NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

#### Arrêtées au 31/03/2024

(Unité Dinars Tunisiens)

#### **NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

## NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2024, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

# 3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 Mars 2024 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres);
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Mars 2024, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

## 3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non

distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3-5 Opérations de pensions livrées

#### • Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

#### • Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

## 3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

## NOTE 4: NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

# 4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à 118 412 442 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif	% Actif net
	Obligations		28 788 047	29 758 356	15,21%	15,24%
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	40 000	3 200 000	3 231 559	1,65%	1,65%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	50 000	1 813 008	1 935 344	0,99%	0,99%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	35 000	700 379	702 846	0,36%	0,36%
TN0004700712	ATL SUB 2017	8 000	160 000	164 614	0,08%	0,08%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A	20 000	1 200 000	1 219 641	0,62%	0,62%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 079 576	1,06%	1,06%
	ATL 2024-1	10 000	1 000 000	1 003 006	0,51%	0,51%
TN0006610547	ATT LEASING V 2019-1	5 000	100 000	106 930	0,05%	0,05%
TNO6A12ZFOD3	ATTIJARI-LEASING 2024-1 A	7 000	700 000	701 464	0,36%	0,36%
TN0001901065	BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	530 251	0,27%	0,27%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 065 242	1,06%	1,06%
TN0001900844	BH 2009 B	8 000	57 760	58 401	0,03%	0,03%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 595 056	0,82%	0,82%
TN0003100674	BNA 2009 SUB	10 000	63 486	66 291	0,03%	0,03%
TN0003100773	BNA Sub 2018-1 B	20 000	800 000	834 780	0,43%	0,43%
TN0007310444	HL 2017-03 B	27 500	550 000	556 447	0,28%	0,28%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	1 800	113 400	116 594	0,06%	0,06%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	45 000	4 500 000	4 555 180	2,33%	2,33%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	18 780	1 504 654	1 631 085	0,83%	0,84%
TN0002102010	TL 2018-1 B	10 000	400 000	423 587	0,22%	0,22%
TN0002102085	TL SUB 2018 B	5 000	200 000	203 558	0,10%	0,10%
TN0002102127	TLF 2019-1 B	13 000	780 000	835 255	0,43%	0,43%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif	% Actif net
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	6 680	400 800	414 107	0,21%	0,21%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	8 600	516 000	554 401	0,28%	0,28%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F	10 000	800 000	860 097	0,44%	0,44%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	800 000	828 328	0,42%	0,42%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	5 000	500 000	509 706	0,26%	0,26%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	500 000	502 207	0,26%	0,26%
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	428 560	456 896	0,23%	0,23%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 015 907	0,52%	0,52%
	Emprunt National		55 341 215	57 396 269	29,34%	29,39%
TNPSL0PEJVO7	EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 774	104 043	0,05%	0,05%
TNLEGO8CKWX3	EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 415	0,00%	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	530 510	0,27%	0,27%
TN0008000838	EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 313 915	3,23%	3,23%
TN0008000846	EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 634 964	6,46%	6,47%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 249 285	3,19%	3,20%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 420 197	5,33%	5,34%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 590	0,00%	0,00%
TNYZ06UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	24 750	2 467 975	2 532 420	1,29%	1,30%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	100 000	10 000 000	10 025 929	5,13%	5,13%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	38 180	3 819 773	3 975 998	2,03%	2,04%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 044 319	0,53%	0,53%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	514 784	0,26%	0,26%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	4 652	43 830	44 236	0,02%	0,02%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	750 000	770 341	0,39%	0,39%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	750 000	779 889	0,40%	0,40%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif	% Actif
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	534 045	0,27%	0,27%
TNNZ2M9ZHIT3	EMP NAT 2023 T2 CF	465	45 105	48 320	0,02%	0,02%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	256 270	0,13%	0,13%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 000	600 000	605 799	0,31%	0,31%
	Bons du trésor assimilables		17 944 000	18 854 399	9,64%	9,65%
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 621 423	0,83%	0,83%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	18 000	16 452 000	17 232 976	8,81%	8,82%
	Titres OPCVM		11 904 596	12 403 418	6,34%	6,35%
TN0002600963	SICAV L'EPARGNANT	79 799	8 404 351	8 581 904	4,39%	4,39%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	3 821 514	1,95%	1,96%
	Total du portefeuille-titres		113 977 858	118 412 442	60,53%	60,63%

## 4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Actions SICAV	11 904 596	8 762 690	6 904 609
Différence d'estimation sur actions SICAV	498 822	229 857	315 205
Total	12 403 418	8 992 547	7 219 814

# 4-1-2 Obligations

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Obligations Coût d'entrée	84 129 262	89 387 845	89 246 941
Intérêts courus à l'achat/obligations	45 562	35 405	43 474
Intérêts courus	2 974 588	3 093 698	3 426 131
Intérêts intercalaires courus	5 213	-	4 573
Total	87 154 625	92 516 948	92 721 119

## 4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	17 944 000	17 944 000	17 944 000
Intérêts courus	88 148	87 913	782 822
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	822 251	548 140	754 097
Total	18 854 399	18 580 053	19 480 919

# 4-2: Note sur les placements monétaires et disponibilités

## 4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à 29 796 013 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coûts d'acquisition	Vale au 31/03/2024	% Actif
	Certificats de dépôts STB	14 468 605	14 487 971	7,41%
TN1TPZYNMSF4	Certificat de dépôt au 01/04/24 (taux 9,77% 10 jours)	3 492 422	3 499 240	1,79%
TNMQPG5LEX81	Certificat de dépôt au 03/04/24 (taux 9,77% 10 jours)	4 989 174	4 995 670	2,55%
	Certificat de dépôt au 04/04/24 (taux 9,77% 10 jours)	3 991 339	3 995 659	2,04%
TNFID7LEIQT6	Certificat de dépôt au 05/04/24 (taux 9,77% 10 jours)	1 995 670	1 997 402	1,02%
	Créance sur opération de pension livrée	14 999 412	15 308 042	7,83%
	P.L BNA au 24/04/24 (Taux de 9,62% 100 jours) 14 914 BTA 9,9% ; Décembre 2033	14 999 412	15 308 042	7,83%
	Total	29 468 017	29 796 013	15,23%

# 4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à 47 392 035 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Avoir en banque	13 296 102	33 596 427	18 369 600
Comptes à terme STB*	34 095 933	15 020 017	31 103 425
Total	47 392 035	48 616 444	49 473 025

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% actif
*Compte à terme au 02/06/24 (taux 9,77% 90 jours)	4 000 000	4 022 270	2,06%
*Compte à terme au 03/06/24 (taux 9,77% 90 jours)	4 000 000	4 021 414	2,06%
*Compte à terme au 09/06/24 (taux 9,77% 91 jours)	4 000 000	4 017 130	2,05%
*Compte à terme au 20/06/24 (taux 9,77% 95 jours)	3 000 000	3 008 351	1,54%
*Compte à terme au 16/06/24 (taux 9,77% 90 jours)	2 000 000	2 005 139	1,03%
*Compte à terme au 18/06/24 (taux 9,77% 90 jours)	5 000 000	5 010 707	2,56%
*Compte à terme au 23/06/24 (taux 9,77% 91 jours)	2 000 000	2 002 570	1,02%
*Compte à terme au 24/06/24 (taux 9,77% 91 jours)	3 000 000	3 003 212	1,54%
*Compte à terme au 25/06/24 (taux 9,77% 91 jours)	3 000 000	3 002 570	1,53%
*Compte à terme au 26/06/24 (taux 9,77% 91 jours)	4 000 000	4 002 570	2,05%
Comptes à terme STB	34 000 000	34 095 933	17,43%

# 4-3: Créances d'exploitation

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Retenue à la source sur intérêts à l'achat EO	11 390	8 851	10 868
Total	11 390	8 851	10 868

## 4- 4 Note sur les passifs :

## 4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Gestionnaire	80 908	77 731	81 908
Commission réseau	127 506	101 524	122 112
Commission dépositaire	35 949	33 520	74 327
Total	244 363	212 775	278 347

## 4- 4-2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à 62 195 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
CMF	16 603	15 960	16 801
ETAT	34 273	31 890	32 691
Commissaire aux comptes	11 319	-	-
Total	62 195	47 850	49 492

# 4-5: Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2024 au 31-03-2024 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-01-2023 au 31-03-2023 se détaillent ainsi :

Libellé	2024	2023
Capital au 1 <sup>er</sup> Janvier		
Montant	171 581 154	155 022 08
Nombre d'actions	1 254 067	1 200 70
Nombre d'actionnaires	1 583	1 48
Souscriptions réalisées		
Montant	33 744 190	53 033 84
Nombre d'actions émises	246 632	410 76
Nombre d'actionnaires entrants	94	16
Rachats effectués		
Montant	24 788 911	32 492 99
Nombre d'actions rachetées	181 179	251 67
Nombre d'actionnaires sortants	72	10
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	251 770	152 44
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(2 179)	(7 355
Frais de négociation de titres	(10 906)	(18 28
Résultat capitalisé		
Régularisation des sommes non distribuables	3 071	4 90
Capital au 31 Mars		
Montant	180 778 189	175 694 64
Nombre d'actions	1 319 520	1 359 80
Nombre d'actionnaires	1 605	1 55

## 4-6: Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31/03/2024 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	11 071 678	577 860	11 649 538
Sommes distribuables exercice en cours	2 843 861	33 734	2 877 595
Total	13 915 539	611 594	14 527 133

## 5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

## 5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 1 827 599 DT pour la période allant du 01-01-2024 au 31-03-2024, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenues des titres OPCVM	-	-	461 982
Intérêts des obligations	1 569 269	1 702 599	6 591 107
Revenus des Emprunts d'Etat	258 330	260 265	1 040 923
Total	1 827 599	1 962 864	8 094 012

## 5-2: Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-01-2024 au 31-03-2024 un montant de 1 395 127 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Intérêts des certificats de dépôts	455 976	583 262	2 101 580
Intérêts des comptes à terme	608 339	88 328	1 510 668
Intérêts des comptes de dépôt	16 084	20 697	61 558
Revenus des prises en pension	314 728	298 412	1 663 326
Total	1 395 127	990 699	5 337 132

## 5-3: Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2024 au 31-03-2024 à 309 462 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	238 048	221 853	954 279
Rémunération réseau	35 707	33 278	143 142
Rémunération du dépositaire	35 707	33 278	143 142
Total	309 462	288 409	1 240 563

## 5-4: Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2024 au 31-03-2024 à 69 403 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevances CMF	47 610	44 371	190 856
Impôt et taxes	10 446	9 518	44 441
Honoraires commissaire aux comptes	11 319	-	-
Autres charges	28	-	202
Total	69 403	53 889	235 499

## 5-5: Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2024 au 31-03-2024 à 33 734 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Régul Résultat d'exploitation (souscription)	217 194	340 290	3 823 895
Régul Résultat d'exploitation (rachat)	(183 460)	(236 732)	(4 707 299)
Total	33 734	103 558	(883 404)

#### **6. AUTRES INFORMATIONS**

## 6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 31-03-2024 s'élève à 238 048 dinars.

## 6-2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au 31-03-2024 s'élève à 35 707 dinars.

## 6-3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque

(STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au 31-03-2024 s'élève à 35 707 dinars.